

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Prime au r trofit  lectrique pour un 2,3 roues ou quadricycle   moteur

Qui peut b n ficier de l'aide financi re dite prime au r trofit  lectrique d'un v hicule   moteur   2 ou 3 roues ou d'un quadricycle   moteur (conversion du moteur thermique en moteur  lectrique) ? Nous vous indiquons les r gles   conna tre   partir du 2 d cembre 2024 (date de facturation de la transformation).

Comment v rifier qu'on a droit   la prime au r trofit d'un d'un 2, 3 roues ou quadricycle   moteur ?

Vous pouvez **faire un test en ligne** pour savoir si vous remplissez les conditions pour b n ficier de la prime au r trofit et avoir une estimation du montant :

- **Test d' ligibilit    la prime au r trofit pour un v hicule transform    partir du 2 d cembre 2024**

Qui peut b n ficier de la prime au r trofit d'un 2, 3 roues ou quadricycle   moteur ?

Pour b n ficier de l'aide dite prime au r trofit  lectrique, vous devez remplir les conditions suivantes :

 tre **majeur**

 tre **domicili  en France**

Votre **revenu fiscal de r f rence par part** doit  tre **inf rieur ou  gal**   26 200  

Revenu fiscal de r f rence de 2022 si la date de la facturation de la transformation intervient en 2024. Consultez votre avis d'imposition de 2023.

Revenu fiscal de r f rence de 2023 si la date de la facturation de la transformation intervient en 2025. Consultez votre avis d'imposition de 2024.

Savoir si une personne morale peut b n ficier de la prime au r trofit  lectrique.

Une personne morale justifiant d'un  tablissement en France est  ligible   la prime au r trofit  lectrique pour un v hicule   moteur   2 ou 3 roues ou un quadricycle   moteur.

Quelles conditions doit remplir le v hicule motoris    2 ou 3 roues ou quadricycle   moteur pour la prime au r trofit ?

Le v hicule doit remplir les conditions suivantes :

 tre un v hicule motoris    2 ou 3 roues ou un quadricycle   moteur (v hicule de cat gorie L)

Le moteur thermique du v hicule doit avoir  t  transform  en moteur  lectrique   batterie ou   pile   combustible par un professionnel habilit 

Ne pas  tre vendue dans l'ann e suivant la date de facturation de sa transformation, ni avant d'avoir parcouru au moins 2 000 km.

Savoir quelle sanction s'applique si vous vendez le v hicule avant le d lai minimum ou avant d'avoir parcouru la distance minimale

Si vous vendez le v hicule avant le d lai minimum ou avant d'avoir parcouru la distance minimale, vous devrez en alerter l' ASP ou le concessionnaire vous ayant fait l'avance de l'aide, et **restituer le montant de l'aide dans les 3 mois suivant la transformation.**

Quel est le montant de la prime au r trofit pour un v hicule motoris    2 ou 3 roues ou quadricycle   moteur ?

Le montant de la prime au r trofit  lectrique pour un 2,3 roues ou un quadricycle   moteur est fix    1 100   .

Comment demander la prime au r trofit ?

Le professionnel qui r alise la transformation du moteur vous fait l'avance de l'aide.

L'avance de l'aide se fait au moment de la facturation et doit appara tre sur la facture : il y a une ligne sp cifique indiquant le montant de l'aide accord e.

Mesures antipollution

Prime à la conversion

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

Vélo

Bonus écologique

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

Vélo

Prime au retrofit

Voiture

Camionnette

2 ou 3 roues ou quadricycle à moteur

Autres dispositifs contre la pollution de l'air

Malus automobile

Malus masse

Vignette Crit'Air

Leasing électrique

Et aussi...

- Mesures antipollution
- Prime au retrofit pour une voiture
- Prime au retrofit pour une camionnette

Où s'informer ?

- **Bonus écologique, prime à la conversion, prime au retrofit, leasing électrique**

Pour obtenir des informations sur le bonus écologique, la prime à conversion, la prime au retrofit et le leasing électrique.

Par internet

Remplir le formulaire de contact

Par téléphone

0 800 74 74 00

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Service et appel gratuits

Services en ligne

- Test d'éligibilité à la prime au retrofit pour un véhicule transformé à partir du 2 décembre 2024
Simulateur

Textes de référence

- Code de l'énergie : articles D251-1 à D251-6-1
- Code de l'énergie : articles D251-7 à D251-13
- Décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants
- Décret n° 2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants
- Décret n° 2022-1761 du 30 décembre 2022 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants
- Arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible
- Réponse ministérielle du 11 août 2020 relative à l'homologation des véhicules thermiques convertis en véhicule électriques



Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30